

*Aurélie Maillols est vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, chargée de la montagne et de la ruralité. Elle coanime le Parlement de la montagne avec les chefs de file des groupes « projets » et les experts qui les assistent comme ceux de l'agence de développement économique de la Région, par exemple.*

# AURÉLIE MAILLOLS

## « En Occitanie, les habitants de nos deux massifs ont la parole »



Initié en mai 2017 par Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, sur le modèle du Parlement de la mer, le Parlement de la montagne fonctionne concrètement et efficacement depuis un an et demi. Il regroupe 650 personnes des Pyrénées et du Massif central. Leurs idées et leur travail ont notamment été repris dans le plan montagne de la Région dont le budget s'élève à 850 millions d'euros mobilisés jusqu'en 2025 par l'État, l'Occitanie et la Caisse des dépôts. La Corse s'est dite intéressée par l'initiative ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté.

**PLM : Qui compose le Parlement de la montagne ?**

**Aurélie Maillols :** Toute personne qui a de l'intérêt pour la montagne et qui veut travailler au développement de nos deux massifs (Pyrénées et Massif central) peut s'inscrire et intégrer le Parlement de la montagne, lequel comprend un quart d'élus, un quart de représentants du monde éco-

nomique, un quart de représentants d'associations et un quart de simples citoyens. Son Assemblée plénière se réunit trois fois par an.

**PLM : Comment travaille-t-il ?**

**A.M. :** En groupes projets. Dans un premier temps, une dizaine de sujets sur lesquels les citoyens souhaitaient travailler avait été identifiée. Par souci d'efficacité, plusieurs thèmes ou questions ont été retenus en priorité : déprécier l'emploi saisonnier en utilisant les groupements d'employeurs (est-il possible de créer une filière touristique autour de l'hédonisme en montagne ?) ; les initiatives du public et du privé, et notamment la recherche de nouveaux modèles pour les stations ; l'acceptabilité des énergies renouvelables en montagne ; la stratégie de communication des mon-

tagnes – en d'autres termes, comment mieux dire que nous sommes fiers d'être montagnards aux niveaux national et européen.

**PLM : Que deviennent ensuite les projets ?**

**A.M. :** Nous avons présenté des propositions de mesures qui sont maintenant contenues dans le plan Montagne de la Région voté en décembre 2018. Le Parlement de la montagne s'est prononcé sur la vision commune de développement de nos deux massifs et, sur les quarante points qui figurent dans le plan montagne, six sont directement issus de nos groupes projets.

**PLM : Quelle est la prochaine phase ?**

**A.M. :** Pour 2019, c'est l'expérimentation d'un budget participatif montagne d'1,2 million d'euros. Nous allons expliquer aux citoyens de quoi il s'agit et les inciter à déposer des projets. Nous allons aussi lancer un nouveau format : « le collectif ». Il travaillera notamment sur la façon de mettre en valeur le savoir-faire de nos territoires de montagne au travers d'indications géographiques artisanales. Afin de constituer un fonds de ressources documentaires sur la montagne, nous avons également créé un partenariat avec l'université Jean-Jaurès à Toulouse et l'université de Clermont-Ferrand. Par ailleurs, il nous a été demandé que lors de chaque séance plénière, une heure ou deux soient réservées à un point d'actualité. En septembre prochain, nous travaillerons donc sur la question de l'eau en montagne avec la participation d'un expert reconnu.

**PLM : Comment améliorer encore le fonctionnement et l'efficacité du Parlement de la montagne ?**

**A.M. :** Il faut que nous parvenions à le faire vivre non plus trois fois par an à l'occasion des séances plénières et des réunions des groupes projets mais au quotidien. Dans ce but, notre plate-forme numérique va devenir plus participative tout en gardant le format des rencontres que nous avons connues au cours des derniers mois. Les habitants du Massif central et des Pyrénées ont ainsi pu échanger verbalement à propos de leurs bonnes pratiques et se rendre compte qu'ils ont de nombreux intérêts communs. La réussite du Parlement de la montagne tient précisément à ce qu'il donne la parole aux habitants de nos deux massifs. Cela demeurera prépondérant.

« Il faut que nous parvenions à faire vivre le Parlement de la montagne non plus trois fois par an à l'occasion des séances plénières et des réunions des groupes projets, mais au quotidien. »

